



## CONSEIL CITOYEN

### **Appel à candidature auprès des habitants des quartiers prioritaires afin de renouveler les conseillers**

Si Vous souhaitez vous engager pour votre quartier, faire entendre votre voix et participer aux décisions qui vous concernent ? Le Conseil citoyen de la ville de Saint-Brieuc recrute de nouveaux membres !

Publié le 29 avril 2025

### **Qu'est-ce qu'un Conseil citoyen ?**

Les Conseils citoyens ont été institués en vertu de la loi de 2014 sur la politique de la Ville, visant à renforcer la démocratie participative en permettant aux habitants des quartiers prioritaires (QPV) de contribuer à la mise en oeuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques locales. Ces conseils sont composés d'habitants volontaires de ces quartiers et ont pour missions principales de :

- Promouvoir les initiatives citoyennes,
- Améliorer la vie dans les quartiers,
- Valoriser la parole des habitants dans les processus décisionnels.

### **Les 3 Conseils citoyens fusionnent en 1 seul conseil**

Ces conseils ont, depuis leur mise en place, joué un rôle clé dans la mobilisation des habitants et le suivi des projets locaux. Cependant, au fil du temps, la diminution de la participation des habitants et la difficile synergie entre les quartiers, ont lancé la réflexion sur la réorganisation des Conseils citoyens. Ainsi, le regroupement en une seule assemblée portée par une structure unique, le CCAS, a été acté lors du conseil d'administration du CCAS en janvier dernier.

Cette nouvelle organisation a pour objectif de rendre plus accessible et efficace le Conseil citoyen, d'améliorer les liens et garantir une implication plus forte des habitants dans la construction des projets d'aménagement ou d'infrastructure dans les quartiers.

### **Vous êtes intéressé ?**

Contactez Fabienne Brunel au **02 96 62 55 33** ou par [Mail](#)



**HÔTEL DE VILLE**

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)